

P 708.09714  
D 496

Devis descriptif

Hôtel du Parlement Québec -

P708.09714  
D 496

# DEVIS DESCRIPTIF

DES

Ouvrages à faire dans la construction d'un Edifice

POUR LES

## DEPARTEMENTS PUBLICS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

A ÊTRE ÉRIGÉ SUR LE TERRAIN CONNU SOUS LE NOM DE

CRICKET FIELD, GRANDE ALLÉE, QUÉBEC.



Plans auxquels il est référé dans le présent devis :—

- No. 1. Plan du terrain, position de la bâtisse et drainage.
- “ 2. Niveaux et coupes du drainage et des remblais.
- “ 3. Niveaux et coupes à travers façades.
- “ 4. Plan des fondations.
- “ 5. “ du soubassement.
- “ 6. “ “ rez-de-chaussée.
- “ 7. “ “ 1er étage.
- “ 8. “ “ 2nd “
- “ 9. “ des mansardes.
- “ 10. “ “ toits.
- “ 11. Elévation rue St. Louis.
- “ 12. “ “ St. Augustin.
- “ 13. “ “ Ste. Julie.
- “ 14. “ sur cour intérieure, rue St. Louis.
- “ 15. “ “ “ St. Augustin.
- “ 16. “ “ “ “ Ste. Julie.

- No. 17. Coupe longitudinale.
- “ 18. Coupes transversales.
- “ 19. Plancher de béton et solives de fer.
- “ 20. Longrines et colonnes.
- “ 21. Pavillons extérieurs de centre.
- “ 22. Pavillon d'angle, rues St. Eustaché et St. Augustin.
- “ 23. Horloge et amortissement des pavillons d'angle, rues St. Louis et Ste. Julie.
- “ 24. Coupe des murs, chassis et moulures des façades extérieures.
- “ 25. Coupe transversale et profil d'un pavillon central.
- “ 26. Façade rues St. Louis et St. Augustin (détail.)
- “ 27. “ rue Ste. Julie, avec porche (détail.)
- “ 28. Coupes des portiques et entrées des façades extérieures.
- “ 29. Chassis, portes intérieures, corniches et plinthes
- “ 30. Pavillons, croisées et portes-cochères sur cour intérieure.
- “ 31. Détail des ouvrages en fer des escaliers.

La partie de l'édifice qu'il s'agit de construire et dont il sera fait mention dans le présent devis est coloriée sur les plans horizontaux Nos. 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

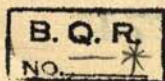
L'édifice projeté sera construit sur le terrain connu sous le nom de "Cricket Field," situé Grande Allée, à Québec.

#### EXCAVATIONS ET REMBLAIS.

Les tranchées pour murs, canaux, tuyaux d'eau et puisards, et les excavations pour le soubassement, les caves et les voûtes seront creusées des profondeurs indiquées par les coupes et dans tous les cas, pour les

OFF  
A38 A1  
T32

15



murs de fondation, les excavations se feront au moins jusqu'au roc solide.

Il faudra niveler les inégalités du roc avant de commencer les murs, et remplir les vides ou godets avec du béton de ciment.

Les remblais pour la partie de la bâtisse qui doit être construite et pour la partie du terrain sur laquelle cette construction doit être érigée, seront faits d'après les coupes et suivant les limites tracées sur le plan No. 1. La partie de la cour intérieure qui doit être nivelée sera remblayée avec de la bonne terre et jusqu'à la limite indiquée sur le plan No. 1. Les autres remblais pourront être faits avec des décombres moins trois pieds d'épaisseur à la surface qui seront faits en bonne terre.

Le remplissage des caves pourra se faire avec de la terre ou des décombres. Dans la partie du soubassement où il doit y avoir un carrelage en pierre, le remplissage se fera jusqu'à 10 pouces du dessus de ce carrelage, et le sol devra être bien battu. Les caves seront remplies ou creusées suivant le cas, tel que montré sur les coupes. Les canaux qui se trouvent dans la partie du terrain non-remblayée seront couverts de terre de manière qu'il y ait toujours six pieds de terre au-dessus du tuyau sur une largeur de 16 pieds. Les tranchées pour les murs de fondation seront creusées suffisamment larges pour pouvoir gobeter et tirer les joints de ces murs au fur et à mesure de leur construction.

#### CANAUX.

Les canaux indiqués sur les plans Nos. 1 et 2 seront faits en tuyaux de terre cuite et des différents diamètres intérieurs cotés. Ces tuyaux seront posés et jointoyés avec du mortier de ciment hydraulique. On devra poser

tous les coudes et les pièces d'embranchement nécessaires ainsi qu'un tuyau syphon à chaque grille des dalleaux.

Un principal canal collecteur sera construit en bonnes briques du pays bien cuites, posées à bain de mortier de ciment hydraulique. Ce canal sera fait des dimensions et de la manière indiquées sur les plans Nos. 1 et 2. Le fond de ce canal sera enduit d'une couche de ciment hydraulique.

Le remplissage des tranchées des canaux se fera en terre sur une épaisseur d'au moins deux pieds, et le reste pourra se faire avec des décombres.

Un tuyau de 6" sera posé de chaque grille des cours d'eau au plus proche canal.

#### MAÇONNERIE BRUTE.

Faire en bonne maçonnerie brute de pierres du Château-Richer, bien liées et posées à bain de mortier, tous les murs de fondation jusqu'au niveau des remblais, le parement intérieur des murs extérieurs du soubassement, et les murs de divisions de cet étage et des fondations. Faire de la même manière les murs de refend des pavillons dans les quatre étages et les mansardes.

Faire en bonne maçonnerie brute, de même pierre et de la même manière, le milieu des murs extérieurs au-dessus du soubassement, et bien lier cette maçonnerie avec les parements de pierre de taille d'un côté et la brique de l'autre.

Jointoyer les murs de maçonnerie brute au fur et à mesure de leur construction.

Faire les premières assises des murs de fondation en grandes pierres bien liées et emplir les cavités ou godets du roc avec du béton de ciment hydraulique.

Les murs devront être construits autant que possible d'une manière uniforme, et il ne devra jamais y avoir plus, en construisant, de quatre pieds de différence dans la hauteur des différentes parties de l'édifice.

Construire le puisard de la cour intérieure et celui au bout du canal principal, en maçonnerie de pierres du Château-Richer posées à bain de mortier de ciment hydraulique ; faire le parement intérieur, en pierres dressées au marteau. Bander une voûte au-dessus en pierres dressées au marteau.

Faire une voûte sous chacun des porches tel que représenté sur les plans, en pierres dressées au marteau et posées à bain de mortier de ciment hydraulique.

Le mortier pour la maçonnerie brute se composera de  $2\frac{1}{2}$  parties de sable bien net et d'une partie de bonne chaux ; il devra être fait au moins quinze jours avant d'être employé.

Le mortier de ciment hydraulique se composera d'une partie de ciment et de deux parties de sable.

La pierre de la maçonnerie devra être posée sur son lit de carrière.

L'entrepreneur devra poser et maçonner les solives de fer, les liens, les blocs et autres pièces requises et spécifiées ou représentées.

L'entrepreneur prendra possession de la pierre qui se trouve déposée sur le terrain et il l'emploiera dans la construction des murs en maçonnerie brute.

Les murs aux deux bouts de la bâtisse seront terminés avec des pierres d'attente et de manière à pouvoir y lier ceux de la construction qui reste à compléter. On gobetera et on crépera en mortier de ciment hydraulique pour empêcher l'eau de s'infiltrer dans le bout des murs incomplets.

Les ouvertures dans les murs de fondation et du soubassement qui se trouvent à terminer temporairement l'édifice, seront maçonnées après coup en maçonnerie de pierres ébauchées.

Des arches en pierre et de deux pieds d'épaisseur seront bandées au-dessus des ouvertures nécessitées sous les murs pour la pose des canaux.

Le parement des pignons qui terminent temporairement l'édifice sera fait en pierres du Château-Richer, ébauchées, posées sans cales et sans arases et avec les joints et les lits dressés.

### MAÇONNERIE EN BRIQUE.

Faire tous les murs, les arches et les voûtes représentées par une teinte rouge sur les plans, en bonnes briques du pays bien cuites, posées à l'anglaise et à bain de mortier coulé. Un rang de boutisses sera posé à tous les cinq rangs de briques.

Le parement intérieur des murs extérieurs, au-dessus du soubassement, sera fait en briques de même qualité et posées de la même manière, par assises de 12" de hauteur et de 8" et 12" alternativement d'épaisseur, afin de se lier solidement avec la maçonnerie de pierre.

Des arches en trois rangées de voussoirs seront bandées au-dessus de toutes les ouvertures de portes et de châssis.

Les souches de cheminée au-dessus du toit seront faites en bonne maçonnerie de brique.

Les conduits de fumée des cheminées seront en tuyaux de terre cuite de 9" diamètre ; ceux des cheminées des fournaies auront 15" de diamètre.

Le canal principal qui part du puisard et se rend à la rue, sera construit en brique de la manière spécifiée à l'article " Canaux. "

Des tuyaux de terre cuite seront posés dans les murs de la manière représentée sur les plans Nos. 4 et 24 pour ventiler les caves.

Le mortier pour la brique sera coulé et se composera d'une partie de bonne chaux et de  $2\frac{1}{2}$  parties de sable sassé.

La brique devra être arrosée avant d'être employée.

### PLATRAGE.

Tous les murs des chambres du soubassement dans lesquelles il n'y a pas de croisées seront blanchis de deux couches de blanc de chaux. Ces murs seront gobetés et jointoyés avant de blanchir.

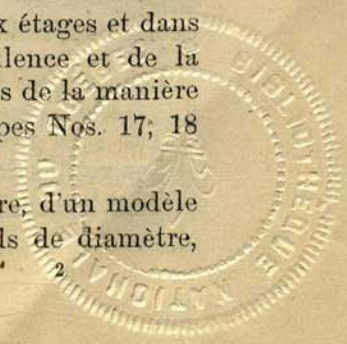
Tous les murs des passages et des chambres du soubassement (ceux qui viennent d'être spécifiés exceptés) et tous les murs des trois autres étages et des attiques seront enduits de trois couches de mortier coulé.

Tous les plafonds de ces passages et chambres et de ces étages seront lattés et enduits ensuite de trois couches de mortier coulé.

La première couche de mortier des enduits sera mêlée d'une quantité suffisante de poil de bœuf, la deuxième sera bien durcie et dressée, la dernière sera finie en chaux et sable (*gray finishing*) et bien glacée.

Des corniches en plâtre seront faites dans tous les corridors et passages des trois principaux étages et dans les chambres de l'Orateur, de Son Excellence et de la Bibliothèque. Ces corniches seront faites de la manière et des dimensions indiquées par les coupes Nos. 17, 18 et 29.

Des pièces de centre ornées et en plâtre, d'un modèle et d'un dessin approuvés et de cinq pieds de diamètre,



seront faites et posées dans les plafonds des chambres qui viennent d'être spécifiées.

Des consoles ornées et en plâtre seront posées aux arches des corridors ; elles seront faites d'après les plans Nos. 17 et 18.

Les chambranles des portes et des châssis qui doivent être cintrés seront faits en plâtre.

Les enduits seront proprement coupés, aux baguettes d'angle.

Les planchers de chaque étage, (moins ceux spécifiés pour être en carreaux de pierre) seront faits à l'épreuve du feu au moyen de solives de fer et de béton, d'après les plans Nos. 9, 14, 16 et 20. Le béton de ces planchers se composera d'une partie de mortier de ciment et d'une partie de pierres concassées pouvant passer à travers un tamis à mailles de  $1\frac{1}{2}$ ". Le mortier de ciment se composera dans la proportion de deux quarts de ciment hydraulique pour trois quarts de sable. Le dosage se fera sous la direction de l'architecte. La pierre concassée devra être de grès.

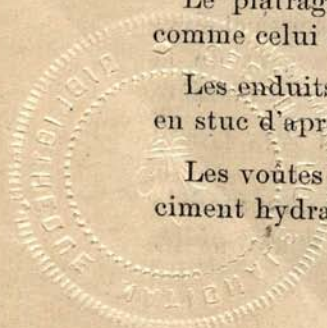
Le béton des planchers du soubassement ne devra être posé que lorsque l'appareil de chauffage aura été complété.

Le mortier des enduits devra être fait au moins un mois avant d'être employé.

Le plâtrage du 4ème étage des pavillons sera fait comme celui des autres étages.

Les enduits et les moulures des entrées seront faites en stuc d'après le plan No. 28.

Les voûtes des porches seront enduites en mortier de ciment hydraulique.



Il sera fait 50 ronds de lampe de 4 pieds de diamètre dans les passages.

Les plafonds des chambres noires du soubassement seront enduits comme les autres plafonds.

Le plancher des mansardes sera terminé par une couche de mortier de ciment de 1½" d'épaisseur posée sur le béton. Cette couche de mortier de ciment se composera d'une partie de sable sassé et d'une partie de ciment hydraulique et sera bien dressée

## PIERRE DE TAILLE.

### CARRELAGE.

Les planchers des chambres et des corridors du soubassement représentés par une teinte bleue sur les plans, seront faits en carreaux de pierre de Deschambault bouchardés en gros, n'ayant pas moins de 2 pieds × 2 pieds de grandeur et 4" d'épaisseur. Ces carreaux seront posés à bain de mortier de ciment hydraulique sur lit de béton.

### TROTTOIRS.

Un trottoir en carreaux de pierre de la Malbaie, sera fait autour de la cour intérieure, tel que représenté sur le plan No. 5. Ce trottoir sera fait en grandes pierres posées sur lit de sable. La bordure ne devra pas prendre moins de 10 pouces dans le sol. On fera un cour d'eau en pierres de 18" autour de ce trottoir.

### SOUBASSEMENT.

Le parement extérieur du soubassement sera fait en granite rouge, de la qualité de l'échantillon déposé dans ce bureau. L'appareil sera tel que représenté sur les plans. Les pierres seront piquées en gros et auront une

marge de  $1\frac{1}{2}$ " de largeur taillée tout autour des joints. Les lits et les joints de la pierre seront taillés. Les pierres auront 16" de lit, à part les boutisses qui en auront 24, et le dernier rang sera chanfreiné.

Les joues et les feuillures des croisées seront taillées ; les joues auront 7" de largeur. La pierre sera ravalée pas moins de 4" pour les appuis des croisées et aussi pour les ressauts, etc. Des trous seront percés dans la pierre pour les tuyaux de ventilation ; une figure sera creusée pour recevoir la grille en fonte, et une marge ciselée sera faite autour de chaque trou.

Le parement du soubassement, sur la cour intérieure, sera fait de la même manière que ci-dessus spécifié pour les façades.

Les appuis de chassis et de portes seront en pierre de Deschambault layée en fin.

#### BOSSAGE A REFENDS.

Le parement du rez-de-chaussée des façades extérieures sera fait en bossage à refends et en pierres bouchardées en fin des carrières de Deschambault. Les pierres auront au moins 10" de lit à part les boutisses qui en auront 20. Une boutisse sera posée à tous les cinq pieds. Ravaler et figurer la pierre pour les appuis et les joues de chassis et faire les feuillures nécessaires. Poser des crochets aux croisées à tous les deux rangs. Quatre des claveaux et la clef seront en boutisse. La clef sera layée en fin.

#### CORDON ENTRE LE REZ-DE-CHAUSSÉE ET LE 1ER ÉTAGE.

Ce cordon sera mouluré sur les façades extérieures et à chanfrein sur la cour intérieure ; il sera fait en pierres de Deschambault bouchardées en fin et en deux rangs.

Les rangs n'auront pas moins de 13" de lit, à part le boutisses, une à tous les cinq pieds, qui prendront deux pieds dans le mur. Chaque rang dans la partie des pilastres d'angle devra former boutisse et parpaing tel que montré sur les plans.

PIERRE A BOSSAGE.

Le nu des murs des façades sur la cour, au-dessus du soubassement, sera fait en pierres à bossage de grès de la Malbaie, avec les joints et les lits dressés à la hache, au moins 5" de largeur ; la pierre sera posée par rangs de 5" à 8" d'épaisseur et n'aura pas moins de 8" de lit, à part les boutisses qui en auront 16. Cette pierre devra être de même qualité et de même appareil que le petit mur érigé temporairement comme échautillon en arrière du Parlement.

PAREMENT DE PIERRE DE TAILLE.

Le nu des murs des façades extérieures au-dessus du rez-de-chaussée sera fait en pierres de Deschambault bouchardées en fin, de 9" à 10" de lit, à part les boutisses, une à tous les cinq pieds, qui auront 20" de lit. La hauteur des rangs sera de 15" à 16" pour correspondre à celle des rangs des pilastres d'angle.

BANDEAU MOULURÉ ENTRE LE 1ER ET LE 2ME ÉTAGE  
DES FAÇADES EXTÉRIEURES.

Ce bandeau sera fait en pierre de Deschambault et laqué en fin. Le premier et le dernier rang seront à moulures. Le rang du milieu aura 13" de lit, à part les dés sous les croisées qui formeront boutisse et qui prendront 18" dans le mur. Un panneau saillant sera fait à la pierre qui se trouve sous chaque croisée. Les parties

du dernier rang qui serviront d'appui aux croisées seront ravalées et chanfreinées.

BANDEAU SUR LA COUR INTÉRIEURE ENTRE LE 1<sup>ER</sup>  
ET LE 2<sup>ME</sup> ÉTAGE.

Ce bandeau sera bouchardé en fin ; il sera fait en trois rangs de pierre de Deschambault et formera ressant à chaque croisée.

ENTABLEMENT.

L'entablement, tant sur la cour intérieure que sur les façades extérieures, sera fait en pierre, de Deschambault layées en fin.

L'architrave sera moulurée, et en grandes longueurs ; elle aura 12" de lit, à part les boutisses qui prendront 20" dans le mur.

La frise aura aussi 12" de lit et les boutisses 20".

La corniche sera en deux épaisseurs ; elle devra avoir suffisamment de lit pour s'équilibrer par son propre poids et sera faite en grandes pierres.

PILASTRES D'ANGLE SUR LES FAÇADES EXTÉRIEURES.

Les pilastres d'angle des pavillons, au-dessus du sou-bassement, seront faits en pierres de Deschambault layées à grosses cannelures et avec joints à refends.

Chaque rang sera formé de deux pierres faisant boutisse sur une face et parpaing sur l'autre. L'acrotère de ces pilastres d'angle sera fait en pierres de Deschambault bouchardées en fin ; l'appareil de la pierre est indiquée sur les plans Nos. 21 et 25.

## COINS RUSTIQUES SUR COUR INTÉRIEURE.

Les coins des pavillons sur la cour intérieure, au-dessus du soubassement, seront faits en pierres de Deschambault bouchardées en fin et avec joints rustiques.

## CORNICHES DES ATTIQUES SUR COUR INTÉRIEURE.

Ces corniches seront faites en grandes pierres de Deschambault layées en fin, en deux rangs, et avec un lit suffisant pour pouvoir s'équilibrer par leur propre poids.

## PERRONS.

Les perrons seront faits d'après les plans Nos. 21, 22 et 28. Les marches seront layées en fin sur le devant et bouchardées en gros sur le dessus ; elles seront d'une seule pierre et auront nosole à moulures. Les joints et les lits de ces marches seront taillés, et chaque marche devra recouvrir celle au-dessous par 4 pouces de largeur. Les paliers des entrées seront bouchardés en fin et faits tel que représenté sur le plan No. 28.

## PORTIQUES, RUES ST. EUSTACHE ET ST. AUGUSTIN, AUX PAVILLONS D'ANGLE.

Ces portiques seront faits d'après les plans Nos. 22 et 28 en pierre de taille layée en fin, excepté lorsqu'il sera autrement spécifié. Les socles 1, d'une seule pierre, chanfreinés au haut et figurés pour ressauts, les bases 2, moulurées et formant boutisse ; les fûts 3 d'une seule pierre, les jambages 3 d'une pierre et les joues intérieures A aussi d'une pierre ; les chapiteaux 4 seront sculptés et formeront boutisse ; les consoles 5 seront sculptées et feront queue dans les murs ; les tympans et archivoltés 6, d'une seule pierre, les pierres

B en arrière de la corniche seront en grandes longueurs ; la clef 7 sculptée et formant boutisse, la corniche 8 d'une seule pierre sculptée, ayant assez de lit pour s'équilibrer par son propre poids ; les couronnements 9, d'une seule pierre et la partie du centre 10, sculptée.

PORTIQUE DES PAVILLONS DE CENTRE SUR CHAQUE  
FAÇADE, RUES ST. LOUIS, ST. AUGUSTIN  
ET STE. JULIE.

Ces portiques seront faits d'après les plans Nos. 21 et 28 en pierres layées en fin ou sculptées ; les pierres 5, 7, 10, 14, et 16, plan No. 21, seront en boutisse. Le couronnement de ce portique sera aussi fait en pierres layées en fin ou sculptées ; les pierres 21 formeront boutisse et la pierre 22 sera mobile et encastrée dans le mur, au pavillon rue St. Louis.

CROISÉES DU 1ER ÉTAGE SUR FAÇADES EXTÉRIEURES.

Ces croisées seront faites telles que représentées sur les différents plans et les pierres seront layées en fin ou sculptées, les pierres 1, 4, 6 et 8 du plan No. 22 seront en boutisse.

CROISÉES DU 2ÈME ÉTAGE.

Ces croisées seront aussi faites d'après les plans, en pierres layées en fin ou sculptées, les pierres 4, 6 et 8, plan No. 22, seront en boutisse.

CROISÉES DE L'ATTIQUE DES PAVILLONS DE CENTRE DES  
TROIS FAÇADES EXTÉRIEURES ET PANNEAUX ENTRE  
LES CROISÉES DE CES PAVILLONS.

Ces croisées seront faites, d'après le plan No. 21 en pierres layées en fin ou sculptées. Les panneaux *a* et *b*

seront en une seule pierre layée en fin et moulurée ; les panneaux *c* et *d* seront faits de la même manière mais en deux pierres, et ceux *e*, *f* en trois pierres et sculptés. Les acrotères des pilastres d'angle de ces pavillons seront bouchardés en fin à part les moulures et la partie supérieure qui seront layées en fin ou sculptées. Sur la rue St. Louis, les pierres *g*, *h*, *i*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *o*, *p*, *q*, *r*, *s* et *t* du plan No. 21 seront layées en fin et sculptées.

ATTIQUES ET ACROTÈRES DES PAVILLONS D'ANGLE, RUES  
ST. EUSTACHE ET ST. AUGUSTIN.

Ces attiques seront faits en pierre de taille layée en fin ou sculptée, excepté le nu du mur qui sera bouchardé en fin. Les bases 1 et 2 seront d'une seule pierre moulurée, les pierres 3 auront panneaux sculptés, les fûts 4 seront layés en fin ; les chapiteaux 5 et 6 sculptés et formant boutisse ; les frise et architrave 7 et 8 auront panneaux sculptés ; les pierres de corniche 9, 10 et 13 seront sculptées et auront assez de lit pour s'équilibrer par leur propre poids ; les bases 18, les pierres d'architrave 15, de frise 16 et de corniche 17, seront des dimensions indiquées. Le reste de l'entablement supérieur sera en grandes pierres et correspondra aux Nos. 15, 16 et 17. Les fûts 11 auront panneaux sculptés, les tympans 12 auront aussi panneaux sculptés, la clef 14 sera sculptée et formera boutisse. Les croisées seront telles que représentées sur le plan No. 22. ; les pierres 1, 6, 8 et 11 formeront boutisse.

ATTIQUES ET ACROTÈRES DES PAVILLONS D'ANGLE, RUES  
ST. LOUIS ET STE. JULIE.

Ces attiques, à part l'horloge qui sera fournie par le département, seront faits en pierre de taille layé en fin ou

sculptée tel que spécifié pour les rues St. Augustin et St. Eustache. Les pierres 3, 5 et 18 formeront boutisse. Les panneaux des pilastres 2 n'auront pas de bas-reliefs, mais seront sculptés comme ceux des autres façades. La base de l'horloge sera en pierre layée en fin ou sculptée et les pierres 1 formeront boutisse ; l'appui 5 devra aussi former boutisse.

#### CROISÉES DU REZ-DE-CHAUSSÉE SUR COUR INTÉRIEURE.

Ces croisées seront faites en pierres bouchardées en fin, tel que représenté sur le plan No. 30. Les pierres 3 et 5 formeront crochet et la clef 6 sera en boutisse. Les consoles 1 seront layées en fin et formeront boutisse.

#### CROISÉES DU 2ND ÉTAGE SUR COUR INTÉRIEURE.

Ces croisées seront faites d'après le détail No. 30 en pierre bouchardée en fin. Les pierres 3 formeront crochet et la clef 6 sera en boutisse. Les consoles 1 seront aussi en boutisse.

#### CROISÉES DU 3ME ÉTAGE SUR COUR INTÉRIEURE.

Ces croisées seront faites en pierre bouchardée en fin et d'après le détail No. 30 ; les pierres Nos. 1, 2 et 3 seront d'un seul morceau ; les pierres 4 formeront crochet et la pierre No. 6 sera d'un seul morceau, la clef comprise.

#### PORTES-COCHÈRES SUR FAÇADES EXTÉRIEURES.

La pierre de ces portes-cochères sera layée en fin ou sculptée. L'appareil sera tel que représenté sur le plan No. 27. L'imposte et la base retourneront à l'intérieur jusqu'au mur du porche.

## PORTES-COCHÈRES SUR COUR INTÉRIEURE.

La pierre de ces portes-cochères sera layée en fin, à l'exception des tympan qui seront à panneaux rustiques. L'imposte et la base retourneront comme sur le devant.

## CROISÉES DE L'ATTIQUE SUR COUR INTÉRIEURE.

Ces croisées seront faites en pierre bouchardée en fin, les pierres 2 formeront crochet.

## ESCALIERS EN PIERRE DE TAILLE.

Les escaliers d'une des chambres des fournaises et ceux du soubassement seront faits en pierre de taille sur massif en maçonnerie brute. Les marches seront d'une seule pierre, bouchardées en fin sur le devant et en gros sur le dessus. Le côté de ses escaliers sera fait en pierre de rang de 12" de hauteur bouchardée en fin.

ENTABLEMENT DE L'ATTIQUE DES 3 PAVILLONS DE  
CENTRE SUR FAÇADES EXTÉRIEURES ET SUR  
COUR INTÉRIEURE.

Cet entablement sera fait en pierres layées en fin ; l'architrave sera d'un seul rang en grandes longueurs, la frise et une partie de la corniche formeront l'autre rang et le haut de la corniche formera le dernier rang. La corniche devra avoir assez de lit pour s'équilibrer par son propre poids.

L'entablement de l'attique des pavillons sur cour intérieure sera fait en pierre layée en fin ; l'architrave et la frise seront chacune d'un seul rang en grandes longueurs, la corniche sera en deux rangs et aura assez de lit pour s'équilibrer par son propre poids.

## PIERRE DE TAILLE DES PUISARDS.

Le dernier rang de voussoirs des puisards sera fait en pierre de taille bouchardée en gros. Une figure sera taillée pour recevoir la trappe de fer.

## PIERRES POUR TUYAUX.

Trente pierres pour tuyaux de poêle ou de fournaise seront posées dans les murs, sous les directions de l'architecte.

## FEUILLURES, ETC.

L'entrepreneur devra faire toutes les feuillures, les figures, les ravalements et les rainures nécessaires pour la bonne exécution de l'ouvrage, sous les directions de l'architecte et sans qu'il soit nécessaire de les spécifier particulièrement.

## CRAMPONS, GOUJONS, TIRANTS, ETC.

L'entrepreneur devra poser les crampes, les goujons et les tirants de fer qui seront nécessaires pour la solidité de l'ouvrage. Ces pièces seront scellées au plomb ou au soufre suivant les directions de l'architecte.

## JOINTS.

La pierre de taille devra être posée avec du mortier fin et les joints tirés au mortier bleu et passés au fer. Il ne sera pas permis de faire des joints dans les anglets des moulures de la pierre de taille. La pierre de rang devra avoir les lits et les joints pleins sur toute la largeur et taillés pas moins de 3 pouces de largeur.

Tous les ouvrages nécessaires à la pierre de taille pour la pose des gouttières et des dallots et pour la tôle des noues et le raccordement des toitures, seront faits par l'entrepreneur.

## SCULPTURE.

Un bossage suffisant sera laissé aux pierres qui doivent être sculptées. La sculpture devra être faite après l'érection de l'édifice, par mains d'artiste et suivant les dessins qui seront fournis ou approuvés par l'architecte. Le choix des artistes sera sujet à l'approbation de l'architecte.

## OUVRAGES DE PROTECTION.

L'entrepreneur devra boiser et couvrir de la manière qui lui sera indiquée par l'architecte, toute pierre de taille ou de sculpture qu'il faudra protéger durant l'exécution des travaux ; il sera tenu de réparer, refaire ou remplacer tout ce qui aura été endommagé.

## QUALITÉ DE LA PIERRE.

Toute la pierre de taille employée devra être sans défaut et d'une couleur uniforme ; elle devra provenir des carrières de Deschambault, excepté lorsqu'il est autrement spécifié dans le présent devis. La pierre, au parachèvement de l'ouvrage, devra être nettoyée et lavée au besoin. Les pierres devront toujours être posées sur lit de carrière.

## PAVAGE DES PORCHES.

Le pavage des deux porches sera fait en pierres posées de champ sur lit de sable et cet ouvrage devra être semblable au pavage de la côte La Montagne.

## CHAPERONS EN PIERRE DE TAILLE DES CHEMINÉES.

Un chaperon en pierre de Deschambault bouchardé en fin sera fait, d'une seule pierre, sur chaque souche de cheminée.

Le pavé des trottoirs sera percé pour la pose des dallots.

Le parement des murs des porches à l'intérieur sera fait en pierre de Deschambault bouchardée en fin et par rangs de 15" à 16" jusqu'au niveau de la naissance de la voûte.

Les paliers des entrées seront faits en grands carreaux de pierre de Deschambault bouchardés en fin et posés à plein mortier de ciment hydraulique.

## CHARPENTERIE ET MENUISERIE.

### BOIS DE COMBLE.

Les tirants, sablières, chevrons, entrants, entretoises, moises et tous les autres bois de comble seront posés et assemblés tels que représentés sur les plans ; ils seront en bois de pin scié sur les quatre faces et des dimensions cotées. Les chevrons des toits courbes seront faits en trois épaisseurs de madriers de 1½" bien chevillés ensemble.

Les fermes des combles n'auront pas plus de 4 pieds d'espacement.

Des selettes seront faites solidement en arrière des cheminées, des lucarnes, des frontons et des acrotères.

### CHEVETS.

Poser les pièces d'enchevêtrures nécessaires pour escaliers, lucarnes, cheminées, etc.

### ENTREPLANCHERS.

Un entreplancher en planches d'un pouce sera posé entre les solives de fer pour recevoir le béton des planchers à l'épreuve du feu.

## CINTRES.

Tous les cintres nécessaires pour les arches des différentes ouvertures, les voûtes et les porches, seront faits et posés par l'entrepreneur, qui ne devra les ôter qu'avec la permission de l'architecte.

## TRINGLAGE.

Les dessous d'escalier et les plafonds des planchers à l'épreuve du feu et des planchers des attiques des pavillons (les plafonds des caves exceptés), seront tringlés avec des tringles de  $1\frac{1}{2}'' \times 1\frac{1}{2}''$ , posées à un pied de centre en centre.

## PLANCHERS.

Les planchers (ceux des mansardes et ceux du souassement qui doivent être carrelés exceptés), seront faits en madriers de pin de  $3'' \times 2''$  posés de champ, à joints carrés et à coupe perdue et cloué solidement dans le joint à des lisses de pin noyées dans le béton, tel que représenté sur le plan No. 19.

## TOITURES.

Les toits rampants seront couverts en madriers de  $1\frac{1}{2}''$ , embouvetés et posés par travées. Les parties plates seront couvertes en madriers de  $2''$ , embouvetés. Les parties courbes seront couvertes en madriers étroits de  $1\frac{1}{2}''$ , à joints carrés. L'entrepreneur devra faire tous les ouvrages en bois nécessaires pour les corniches, amortissements, moulures et autres ornements qui doivent être recouverts en tôle galvanisée ou en zinc et qui sont représentés sur les plans, ou d'après des plans-détails qui seront donnés durant l'exécution de l'ouvrage.

## PORTES D'ENTRÉE SUR COUR INTÉRIEURE.

Les portes d'entrée sur cour intérieure seront faites à quatre panneaux moulurés, en bois de pin de 2" d'épaisseur. Ces portes seront pendues avec des couplets de 5" pouces à un dormant ou cadre de 3" × 5"; elles seront munies d'une serrure à mortaise de la valeur de \$4.00, compris les boutons, et de deux bons verrous en cuivre.

## PORTES D'ENTRÉE DES FAÇADES PRINCIPALES.

Toutes les portes d'entrée des façades principales seront faites telles que représentées par le plan No. 28 et à la vénitienne. La porte et les panneaux de côté seront à moulures saillantes et de 2½" d'épaisseur; les vitraux seront en bois de 2" et fixés par des taquets de cuivre. La porte sera pourvue d'une serrure à mortaise de la valeur de \$4.00, compris les boutons, et d'une clanche en cuivre de la valeur de \$5.00; elle sera pendue avec des couplets de 5".

## PORTES DE CHAMBRE.

Les portes de chambre seront faites tel que représenté par le plan No. 29 avec joués, vitraux et chambranles; elles auront 1¾" d'épaisseur et seront pendues avec des couplets de 4" et munies de serrures à mortaise de la valeur de \$2.00, compris les boutons. Les vitraux seront fixés avec des taquets de fonte.

## PORTES VÉNITIENNES INTÉRIEURES.

Toutes les portes venitiennes seront faites d'après les plans. Les ferrures et la serrure seront semblables à celles des portes de chambre.

Toutes les portes seront à panneaux moulurés. Les joués et soffites des portes, dans les murs de plus de 12" d'épaisseur, seront à panneaux moulurés.

## PORTES DES CLOSETS.

Les portes des closets seront faites à panneaux, en bois de  $1\frac{1}{2}$ " ; elles seront pendues avec des couplets de 3" et munies d'une serrure de la valeur de \$1.50.

## CHASSIS SIMPLES.

Les chassis simples de toute la bâtisse, y compris ceux des lucarnes, seront faits à la canadienne et de  $1\frac{3}{4}$ " d'épaisseur ; ils seront pendus au dormant avec des couplets de 3 pouces et munis de targettes de 26" de longueur à boutons de faïence blanche, et de boutons de centre. Dans les grands chassis des trois principaux étages, il y aura une traverse pour les diviser en deux, et la partie du haut sera retenue par des taquets de cuivre.

## CHASSIS DOUBLES.

Des chassis doubles de  $1\frac{3}{4}$ " d'épaisseur seront posés à toutes les croisées, y compris celles des lucarnes, pour correspondre aux chassis simples ; ils seront faits en deux parties et seront fixés au moyen de crochets de fer à la joue. Cette joue aura  $\frac{3}{4}$ " d'épaisseur et sera fixée à la pierre de taille avec des vis.

## GARNITURES DE CHASSIS.

Les ouvertures de chassis seront finies avec tablettes de 2" et baguettes d'angle de  $1\frac{1}{2}$ " ; les joues et les soffites seront en mortier.

Dans les chambres de Son Excellence, du Conseil et de l'Orateur, les ouvertures de chassis seront finies avec tablette de 2", chambranles pour correspondre aux portes, soffite à panneaux, volets aussi à panneaux et arrière-volets. Ces volets seront pendus avec des

couplets de cuivre et munis de boutons en faïence blanche.

#### LUCARNES.

Les lucarnes seront faites telles que représentées sur les plans avec cadres figurés pour les châssis simples et doubles, boiseries, corniches et tous les ouvrages en bois nécessaires pour recevoir les ornements et les moulures en tôle galvanisée ou en zinc.

#### PLINTHES.

Une plinthe sera faite telle que représentée sur le plan No. 29, autour de tous les appartements et passages de la bâtisse, moins les mansardes et les appartements du soubassement qui n'ont point de croisées. Les deux carrés de cette plinthe seront embouvetés. Le long des murs extérieurs, il sera simplement posé une grosse moulure qui passera au-dessus des tuyaux d'eau chaude de l'appareil de chauffage.

#### BAGUETTES D'ANGLE.

Des baguettes de  $1\frac{1}{2}$ " seront posées à tous les angles saillants des murs.

#### PORTE-MANTEAUX.

Une planche de noyer noir de 6 pieds de longueur sera posée dans chaque chambre et recevra quatre porte-manteaux en fonte bronzée.

#### ESCALIERS.

Les escaliers au-dessus du soubassement seront faits de la forme et de la grandeur indiquées sur les plans. Chaque course sera faite sur trois rampes de trois pouces d'épaisseur, avec marches de 2" en bois dur,

contre marches d'un pouce, nosoles à moulures et rétournées, chantournés, bras de 7" × 5" à moulures et barotins de 4" tournés. Les bras et les barotins seront de merisier rouge. Un gros poteau octogone, orné, ayant base et chapiteau à moulures, sera fait au bas de chaque escalier, d'après des plans-détails qui seront fournis par l'architecte. Les paliers correspondront en construction au reste de l'escalier et les bras, barotins, nosoles, chantournés, etc., devront être continués depuis le bas jusqu'au haut. Les coupes des bras seront goujonnées et fixées au moyen de chevilles de fer taraudées. Les marches et contre marches seront embouvetées. Tout sera de bois dur.

#### ESCALIERS MEUNIERS.

Il sera fait quatre escaliers meuniers en bois de pin, pour monter des mansardes au toit.

#### TRAPPES.

Des ouvertures en écoutille seront pratiquées dans les plafonds et la toiture plate des combles ; elles seront boisées autour et fermées par une trappe ou couvert double ; celui de dessus sera doublé en tôle galvanisée ainsi que le cadre. Il y aura quatre de ces ouvertures.

#### CLOISONS DES CLOSETS.

Les cloisons des closets seront faites en madriers étroits de 2" d'épaisseur blanchis et embouvetés et baguettés. Un chaperon à moulures sera posé au haut.

#### LAMBRIS DES SOUCHES DE CHEMINÉES.

Les souches de cheminées seront lambrissées en madriers de pin de 1½", embouvetés, et tous les ouvrages en menuiserie nécessaires pour faire et fixer les moulures

et les ornements en tôle galvanisée ou en zinc devront être exécutés.

#### LAVEMAINS.

Un lavemain en noyer noir avec dessus en marbre sera posé dans les bureaux de Son Excellence, de l'Orateur, des Ministres et des Députés-Ministres. Ces lavemains auront une porte à panneaux sur le devant, en deux vantaux, et contiendront deux tablettes. Les bassins de ces lavemains seront en faïence blanche.

#### MÉNUISERIE DES CLOSETS.

Les closets seront faits avec sièges doubles, couverts en merisier rouge et devants en bois dur. Les couverts seront pendus avec des couplets de cuivre. La menuiserie des closets de Son Excellence et de l'Orateur sera en noyer noir.

#### BAINS.

Le bain de Son Excellence et celui de l'Orateur seront boisés en noyer noir et à panneaux.

#### BOISERIE DES TUYAUX.

Tous les tuyaux apparents seront recouverts en planches d'un pouce blanchies et posées avec des vis. Toute la menuiserie des closets devra être posée avec des vis.

L'entrepreneur devra faire tous les ouvrages de charpenterie et de menuiserie nécessaires pour l'introduction et la pose des tuyaux d'eau et de calorifères et pour la plomberie.

Tous les bois employés dans la charpenterie et la menuiserie devront être de pin, excepté lorsqu'ils sont autrement spécifiés. Ceux de la charpenterie devront

être bien sains et sans gerçures, mauvais nœuds ou autres défauts, pouvant les affaiblir ; ceux de menuiserie devront être parfaitement secs et sans défauts. Le bois pour les planchers devra être livré sur le terrain pas plus de quatre mois après la signature du marché et sera pilé et couvert pour sécher parfaitement avant d'être employé.

Des petits blochets seront posés sous les gouttières, à tous les 3 pieds.

Les planchers seront affleurés, à l'achèvement de l'ouvrage.

Des boîtes en planches de 8" × 8" de grandeur seront construites dans les murs, pour former gaines aux dalots des gouttières. Une grille en fonte sera posée à chaque étage.

Les réservoirs au-dessus des closets seront faits en bois de 2" et assemblés à queue d'aronde.

Un guichet sera fait dans chacun des chassis simples et des chassis doubles ; ils seront pendus avec des couplets de cuivre et munis de clanches et mentonnets aussi de cuivre. Le guichet du chassis double devra être fait de manière à ouvrir dans celui du chassis simple.

Les marches des escaliers en fer représentés sur le plan No. 31 seront en bois dur.

Les rayons des bibliothèques représentés sur les plans ne sont pas compris dans le présent devis.

### PLOMBERIE.

Deux tuyaux de plomb de 2" seront posés de la conduite d'eau principale de la rue St. Louis, à deux des réservoirs des mansardes des pavillons, et ces tuyaux

seront pourvus à leur extrémité d'un robinet à boule flottante.

Les six réservoirs en fer spécifiés à l'article " serrurerie, " seront réunis dans les mansardes par un tuyau de fer de 2". Chacun de ces réservoirs devra être muni d'un robinet d'arrêt à son tuyau d'alimentation, pour l'isoler au besoin. Un tuyau déversoir en plomb, de 2" de diamètre et avec syphon, sera posé de chaque réservoir au plus proche closet. Un réservoir de 6' × 2' × 1' 6", doublé en plomb de 5 lbs au pied, sera posé au-dessus de chaque closet ou rangée de closets. Le plomb sera bien soudé et le rebord cloué.

Un tuyau de plomb de  $\frac{3}{4}$ " sera posé des réservoirs des mansardes aux réservoirs des closets, pour les alimenter d'eau, et chaque tuyau sera pourvu à son extrémité d'un robinet d'arrêt à boule flottante.

Un déversoir en plomb, d'un pouce de diamètre, avec syphon, sera mené de chaque réservoir au-dessus des closets au plus proche tuyau de renvoi.

Les tuyaux d'eau des closets seront en plomb et de  $\frac{5}{8}$ " de grosseur.

Le tuyau d'alimentation des bains sera en plomb et de  $\frac{3}{4}$ " de diamètre. Le tuyau d'eau chaude sera de même grosseur mais en fer. Les tuyaux d'eau chaude des bains auront un serpentín qui passera dans un des fourneaux qui seront construits pour cet objet, dans le soubassement, en même temps que l'appareil calorifère.

Les tuyaux d'alimentation du lavabo et des bassins des lavemains, seront en plomb et de  $\frac{5}{8}$ " de diamètre.

Un robinet de cuivre argenté sera posé à chaque bassin ainsi qu'un bouchon et une chaînette de même métal.

Un robinet à clef et argenté sera posé aux tuyaux d'alimentation d'eau froide et d'eau chaude des bains et aux tuyaux de renvoi de ces bains.

Un tuyau de renvoi en fer de 2", avec syphon et bouchon à vis, sera posé à chaque bassin et à chaque bain, jusqu'au plus proche canal ou jusqu'au plus proche closet.

Un tuyau de renvoi en fonte, de 6" de diamètre, sera posé avec syphon et bouchon à vis, à chaque closet jusqu'au plus proche canal ; quand il y a plusieurs closets de suite, ces tuyaux peuvent se joindre à un principal tuyau de renvoi, mais il y aura toujours un syphon pour chaque closet. Le plombier devra indiquer au maçon où doivent être faites les gaines dans les murs pour le passage des tuyaux.

Les urinoirs représentés sur les plans seront en faïence blanche ; ils auront tuyaux d'alimentation de  $\frac{1}{2}$ " et de renvoi d'un pouce de diamètre, en plomb. Les tuyaux de renvoi auront un syphon avec bouchon à vis, et se déverseront dans le plus proche tuyau d'égoût.

Chaque closet représenté sur les plans sera fait sur le système dit "*Pan water-closet*," avec bol en faïence blanche et soucoupe en cuivre étamé, posés de la manière la plus parfaite et fonctionant avec leviers et soupapes en cuivre, fil de cuivre, poignées, crampes et tous les autres accessoires nécessaires.

Les bassins des lavemains de Son Excellence et de la chambre de l'Orateur seront en faïence blanche avec filets dorés. Celui de l'Orateur sera pourvu d'eau chaude et aura un robinet argenté.

Les tuyaux d'eau de 2", à l'exception de ceux spécifiés pour être en fer, seront de plomb et peseront 15

lbs., ceux d'un pouce 10 lbs. et ceux de  $\frac{3}{4}$ " et  $\frac{5}{8}$ ", 7 lbs. à la verge.

Les corniches de pierre de taille seront couvertes tel que représenté sur le plan No. 25 avec du plomb de 5 lbs. au pied. Les joints auront double agraffe et le plomb montera jusque sous la couverture et sera cloué à la sablière.

Les joints de dessus des cordons en pierre de taille seront faits avec une feuille de plomb battue.

### GOUTTIÈRES ET DALOTS.

Les gouttières tout autour des toits seront faites avec de la tôle galvanisée No. 26 et les joints seront rivés et faits à double soudure. Ces gouttières seront faites et posées de la manière indiquée sur le plan No. 25. Une baguette sera formée sur le devant avec du fer de  $\frac{1}{2}$ ". Les dalots sur la cour intérieure seront faits en tôle galvanisée, de  $4\frac{1}{2}$ " de diamètre et du modèle breveté d'*Archer*. Ils seront fixés au mur avec des crampes de fer et se déchargeront au bas dans un tuyau de drainage. Il y aura 10 de ces dalots.

Les dalots pour les toits des façades extérieures seront faits en fonte et de  $4\frac{1}{2}$ " de diamètre, ils seront posés tel que représenté sur les plans, dans des gaines pratiquées dans le parement intérieur des murs. Ils seront conduits dans le soubassement aux closets ou aux tuyaux de drainage les plus proches.

### CHAUFFAGE.

L'appareil de chauffage sera à l'eau chaude et un contrat séparé sera donné pour cet objet.

L'entrepreneur devra laisser poser cet appareil et

donner accès, en tous temps et à toutes les parties de l'édifice, aux ouvriers chargés de l'exécution de cet ouvrage.

L'entrepreneur devra faire toutes les rainures et les gaines et toutes les ouvertures dans les murs nécessaires pour la pose des tuyaux ; il devra aussi faire tous les ouvrages en maçonnerie en enduits et en menuiserie requis et nécessaires pour la pose des appareils. Ces ouvrages se feront sous la direction de l'entrepreneur qui aura les appareils à construire et à poser.

#### COUVERTURES EN ARDOISE ET EN TOLE GALVANISÉE ET OUVRAGES EN TOLE GALVANISÉE ET EN ZINC.

Les parties rampantes et les parties courbes des toits seront couvertes en ardoise de "Rockland" de 9" × 16" posée à 7" de couverture, sur feutre goudronné.

Les ornements, moulures, et noues seront en tôle galvanisée ou en zinc, et toutes les parties ornées de toits devront être couvertes en tôle galvanisée ou en zinc.

Les toitures plates seront couvertes en tôle galvanisée posée sur rouleaux. La tôle sera clouée sur les rouleaux à tous les pouces et les têtes de clous soudées. Un renfort sera posé au bas des toits.

Les lucarnes seront couvertes en tôle galvanisée avec ornements en zinc ainsi que les côtés et le derrière des pavillons d'angle rues St. Eustache et St. Augustin.

Les corniches, moulures, etc., des toits et du haut des pavillons seront faites en tôle galvanisée et les ornements seront en zinc.

Les toitures seront faites pour correspondre aux plans et tous les ouvrages nécessaires pour raccorder les

Incarnes, les amortissements et autres saillies et pour rendre en même temps le toit parfaitement étanche devront être faits par l'entrepreneur d'après des plans-détails qui lui seront fournis durant l'exécution de l'ouvrage et d'après les directions de l'architecte. Toute la tôle employée devra être de la marque "*Union Jack*" No. 28.

La tôle des couvertures plates devra être posée avec un recouvrement de 2 pouces et rivée et soudée.

### FERRONNERIE ET SERRURERIE.

Une porte de ramonage en fonte, avec cadre en fer, sera posée dans le soubassement au bas de chaque conduit de fumée.

Les arches de brique au-dessus de portes de fer seront bandées sur des barres de fer d'un pouce carré espacées de 3 pouces.

Deux longrines seront faites et posées telles que représentées sur les plans Nos. 16 et 20. Ces longrines seront faites en tôle de  $\frac{3}{8}$ " avec cornières de  $2\frac{3}{4}$ " et entretoises, le tout riveté tel que représenté sur les plans avec des rivets de  $\frac{5}{8}$ " de grosseur, posés à chaud. Les pièces de tôle seront entées et les entures rivetées à des plaques de recouvrement.

Des colonnes en fonte seront posées pour supporter les longrines qui viennent d'être spécifiées et les poutres des mansardes. Ces colonnes auront la forme et les dimensions représentées sur les plans Nos. 16 et 20. Les feuillages qui ornent ces colonnes seront coulés séparément, fixés par des vis et ajustés d'une manière artistique.

Les planchers du soubassement, des trois principaux étages au-dessus, des attiques et des mansardes, ainsi

que les planchers au-dessus des cages d'escalier, seront faits en béton sur solives de fer. Ces solives seront en fer laminé et telles que représentées par les plans Nos. 19 et 20. Les planchers du soubassement colorés en bleu sur le plan No. 5 n'auront pas de solives de fer. Des registres de 9", en fonte, seront solidement posés dans le parement du soubassement au bout des tuyaux de ventilation.

Un réservoir en tôle boulonnée de  $\frac{3}{16}$ " et pouvant contenir 1500 gallons d'eau, sera placé dans chacun des pavillons d'angle de la bâtisse pour alimenter d'eau les closets, bains, bassins, etc. Ces réservoirs auront des fers d'angle de  $2\frac{1}{2}$ " au fond aux angles et aux bords, pour leur donner de la rigidité, et trois tiges de  $\frac{3}{4}$ " seront posées pour les solidifier.

Un autre réservoir construit de la même manière et pouvant contenir 500 gallons sera placé dans chacun de ces pavillons d'angle pour alimenter les appareils calorifères.

Les ferrures des combles seront faites avec du meilleur fer écossais et l'entrepreneur sera tenu de poser les carvelles, les collets et les autres pièces nécessaires pour faire un assemblage solide

Une trappe en fonte avec rebords figurés et une poignée sera posée à l'embouchure de chaque puisard. Des barres de fer de  $\frac{3}{4}$ "  $\times$   $\frac{3}{4}$ " seront maçonnées à l'intérieur des puisards, à tous les 15" de hauteur, pour former une échelle.

Des trappes en fonte de 1' 6"  $\times$  1' 6" de grandeur avec poignées, seront posées dans les planchers du soubassement, aux endroits représentés sur les plans No. 4 et 18.

Les bras et barotins des escaliers du soubassement et des caves seront faits en fer. Les bras auront  $2\frac{1}{2}'' \times \frac{3}{4}''$  et les barotins  $\frac{3}{4}'' \times \frac{3}{4}''$  de section. Les barotins seront coudés au bas et scellés au plomb dans la pierre de taille, fixés à tenon et rivés au bras. Un barotin sera posé pour chaque troisième marche. Les bras et barotins de l'escalier du pavillon d'angle, rue St. Eustache, seront fixés de la même manière, mais ils seront plus ornés, tel que représenté sur le plan No. 31. Il y aura un barotin à chaque marche.

Les divisions en fer des chambres marquées "*Voûtes*" seront faites en tôle de  $\frac{3}{8}''$  boulonnée, et avec des fers d'angle de  $4\frac{1}{2}'' \times \frac{1}{2}''$  au haut et au bas, de chaque côté, et deux fers d'angle intermédiaires aussi de chaque côté. Ces cloisons entreront 6'' dans les murs à chaque bout. Les joints seront recouverts par des pièces de  $4'' \times \frac{1}{2}''$  rivetées. A la rencontre de deux cloisons, il sera posé des fers d'angles et on boulonnera à tous les 3 pouces.

Des portes de fer doubles, de la valeur de \$100, seront posées à chacune des chambres marquées "*Voûtes*" sur les plans. Une porte double de la valeur de \$85.00 sera posée à chacune des chambres de fournaise et à chacune des chambres qui enferment les escaliers au haut.

Le tuyau d'égoût des fournaises sera fait en fonte et de 3'' de diamètre ; il aura syphon.

Les escaliers de deux des chambres des bouilloires seront faits en fer, d'après les plans Nos. 5 et 31 ; les poteaux de ces escaliers sont représentés sur le plan No. 5 et auront  $2'' \times 2''$  de section.

Des chevets en solives de fer de 8'' de hauteur seront posés au-dessus des ouvertures de châssis du soubas-

sement et des ouvertures des caves pour porter les solives des planchers.

La grille en fer des porches, représentée sur le plan No. 27, ne sera pas comprise dans le présent devis.

### VITRAGE ET PEINTURAGE.

Les vitraux des portes d'entrée seront vitrés avec du verre anglais (British plate) de  $\frac{1}{4}$ " d'épaisseur.

Tous les châssis simples et doubles, compris ceux des lucarnes, et tous les vitraux seront vitrés avec du verre *Smetwick* de 26 oz.

Le vitrage des portes vénitiennes se fera en verre dépoli.

Les vitres devront être posées à bain de mastic.

Tous les bois qu'il est d'usage de peindre recevront une couche de peinture avant d'être posés et trois couches ensuite de peinture à l'huile à base de blanc de plomb, d'une couleur approuvée.

Tous les bois durs seront huilés de deux couches. Les bras, poteaux et barotins des escaliers seront teints avant d'être huilés et seront vernis de deux couches de vernis copal No. 1. Les lavemains et bains seront aussi vernis de deux couches ainsi que les tringles des portemanteaux.

Les portes extérieures seront peintes en quatre couches, imitées en bois de chêne et vernies de deux couches.

Les portes, les divisions de voûtes, les longrines de fer, les colonnes de fontes et tous les ouvrages en fer seront peints d'une couche à l'atelier et de trois couches de peinture à l'huile, d'une couleur approuvée, sur les parties apparentes, après avoir été posées.

Les planchers des chambres des closets et des urinoirs, au-dessus du soubassement, devront recevoir deux couches d'huile de lin bouillante. Tous les bois auront les nœuds *tués* avant de peindre et seront masqués après la première couche.

Les planchers seront lavés avant de peindre.

Les solives de fer des caves seront peinturées de 3 couches.

### CLAUSES GÉNÉRALES ET CONDITIONS.

L'entrepreneur devra fournir tous les matériaux, la main-d'œuvre, les outils, les échafauds, etc., enfin tout ce que sera nécessaire pour construire la bâtisse d'après le présent devis et les plans qui l'accompagnent, et d'après les plans-détails qui seront fournis durant l'exécution de l'ouvrage. Les matériaux employés devront être de première qualité dans leur espèce et sujets à l'approbation de l'architecte. La main-d'œuvre devra être parfaite. Les dimensions écrites et chiffrées sur les plans devront être suivies de préférence à l'échelle, et les plans-détails de préférence à ceux d'une plus petite échelle.

Tout ouvrage qui aura été omis dans le devis mais qui sera représenté sur les plans, et *vice versa*, sera fait comme s'il avait été spécialement décrit dans le devis ou représenté sur les plans.

Aucun ouvrage extra ne devra être fait et ne sera payable à moins d'un ordre écrit du secrétaire du département des Travaux Publics.

L'entrepreneur sera tenu de protéger sur ouvrage contre les effets de la pluie et des hivers, et il devra prendre toutes les précautions usitées en pareil cas et se conformer aux directions de l'architecte.

L'entrepreneur sera tenu de permettre à d'autres entrepreneurs l'exécution de contrats séparés du sien et de leur donner toutes les facilités désirables à cette fin.

L'ouvrage sera commencé aussitôt qu'un contrat aura été signé, et devra être terminé pour le 1er mai 1880.

L'entrepreneur fera sa soumission sur un blanc imprimé qui lui sera fourni, sur demande, et il devra y mentionner les noms de deux personnes solvables qui voudront bien se porter caution de l'exécution de son contrat.

Les paiements de l'ouvrage se feront sur les estimations mensuelles de l'architecte, constatant la quantité d'ouvrage fait et de matériaux livrés. Un décompte de 20 p. 100 sera retenu sur chaque estimation et ne sera payable que 15 jours après le parachèvement de l'ouvrage à la satisfaction du département, sauf cependant 10 p. 100 qui pourront être payés tous les six mois, à la discrétion du commissaire, durant l'exécution de l'ouvrage, si, sur rapport de l'architecte, l'entrepreneur donne complète satisfaction.

L'entrepreneur devra réparer tous dommages causés à ses travaux, de quelque manière que ce soit ; il devra faire toute restauration ou reconstruction nécessitées par tels dommages, durant l'exécution de son contrat.

L'entrepreneur devra ériger et entretenir sur le terrain un bureau pour l'architecte et ses aides, et munir ce bureau de l'ameublement nécessaire à un bureau d'architecte.

L'entrepreneur devra laver et nettoyer la bâtisse à l'accomplissement de son contrat ; il devra aussi enlever tous les matériaux et les décombres qui se trouveront sur le terrain après avoir terminé les nivellements.

Il est entendu que l'entrepreneur devra faire assurer au profit du gouvernement les matériaux combustibles livrés sur les lieux et, plus tard, la bâtisse pour un montant qui sera établi de temps à autre par l'architecte.

L'entretien des trottoirs et l'enlèvement de la neige des rues seront à la charge de l'entrepreneur qui sera tenu aussi de se conformer à tous les règlements de police ou municipaux. Les frais de l'introduction de l'eau de l'aqueduc et du drainage par la Corporation seront à la charge de l'entrepreneur.

Le contre-maître des travaux à l'emploi de l'entrepreneur devra comprendre les plans et le devis et connaître parfaitement la construction. Sa nomination devra être approuvée par l'Ingénieur du département

L'entrepreneur devra fournir tous les gabarits, épures, modèles, etc., requis dans l'exécution de ses travaux, ces gabarits, épures et modèles devant être approuvés par l'architecte.

Pour les autres clauses et conditions, voir le projet de marché imprimé ci-annexé.

E. E. TACHÉ,      P. GAUVREAU,  
Architectes.

DEVIS DEVANT SERVIR A L'ENTREPRENEUR  
 POUR DONNER LES PRIX ADDITIONNELS  
 REQUIS PAR LA FORMULE DE  
 SOUMISSIONS :

POUR LE 1ER PRIX ADDITIONNEL :

La pierre à bossage des carrières du Château-Richer devra être taillée et posée de la même manière que celle de la Malbaie spécifiée dans le devis.

POUR LE 2ME PRIX ADDITIONNEL.

La pierre à bossage des carrières de la Malbaie pour le soubassement sera semblable à celle du mur construit comme échantillon en arrière du Parlement avec cette différence que l'appareil et les rangs devront être forts et correspondre aux plans.

POUR LE 3ME PRIX ADDITIONNEL :

Les deux clauses précédentes expliquent le genre d'ouvrage demandé par celle-ci.

POUR LE 4ME PRIX ADDITIONNEL :

Les toitures rampantes et courbes spécifiées dans le devis pour être couvertes en ardoise seront couvertes en tôle galvanisée, posée sur baguettes et se recouvrant de 2' dans les bouts. Un chaperon sera posé sur les baguettes et cloué au côté et les clous soudés.

La tôle galvanisée devra être de la même qualité que celle spécifiée pour les autres parties de la toiture.

E. E. TACHÉ, P. GAUVBEAU,

Architectes.

BALEINE  
 SAINT-JEAN  
 SAINT-JEAN

DEVIS DEVANT SERVIR A L'ENTREPRENDR  
POUR DONNER LES PRIX ADDITIONNELS  
REQUIS PAR LE PORTIER DE  
SOUSSIONS

TOUS LES PRIX APPROXIMATIFS :

La pierre à posage des carreaux du Chateau-Rouge  
devra être taillée et posée de la même manière que celle  
de la Malmaison, quelle que soit la taille.

TOUS LES PRIX ADDITIONNELS :

La pierre à posage des carreaux de la Malmaison  
doit être taillée et posée de la même manière que celle  
de la Malmaison, quelle que soit la taille.

TOUS LES PRIX APPROXIMATIFS :

Les deux côtés de la porte d'entrée de la Malmaison  
devront être décorés de la même manière que celle  
de la Malmaison.

TOUS LES PRIX APPROXIMATIFS :

Les toitures de la Malmaison et de la Malmaison  
devront être couvertes de la même manière que celle  
de la Malmaison, quelle que soit la taille.

TOUS LES PRIX APPROXIMATIFS :

Les toitures de la Malmaison et de la Malmaison  
devront être couvertes de la même manière que celle  
de la Malmaison, quelle que soit la taille.

MAISON DE LA MALMAISON  
MAISON DE LA MALMAISON